Déclaration de conformité UE

1. Équipement radio: MYWEPAK0001 (Modèle CA43A + CB10A)

2. Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Fontsanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.

4. Objet de la déclaration :



Chargeur USB A 12W + Câble USB A a micro usb 2.1A / Reference MYWEPAK0001

5. L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union:

- **EMC (2014/30/EU):** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **RoHS (2011/65/EU) :** Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses.
- **LVD (2014/35/EU):** Directive sur la basse tension

6. Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.

- ✓ **IEC 62321-3-1:2013** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 3-1 : Dépistage - Plomb, mercure, cadmium, chrome total et brome total par spectrométrie de fluorescence X
- ✓ **IEC 62321-5:2013** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 5 : Cadmium, plomb et chrome dans les polymères et les produits électroniques et cadmium et plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS
- ✓ **IEC62321-4:2013+AMD1:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4 : Mercure dans les polymères, métaux et produits électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS
- ✓ **IEC 62321-7-1:2015 :** Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-1 : Chrome hexavalent. Présence de chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les revêtements incolores et colorés protégés contre la corrosion des métaux par la méthode colorimétrique.

- ✓ **IEC 62321-7-2:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique.
- ✓ **IEC 62321-6:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 6 : Polybromobiphényles et polybromodiphényléthers dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM).
- ✓ **IEC 62321-8:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse utilisant un accessoire de pyrolyse/désorption thermique (Py-TD-GC-MS).
- ✓ **EN 55032:2015 :** Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia - Exigences en matière d'émission.
- ✓ **EN IEC 61000-3-2:2019 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement = 16 A par phase)
- ✓ **EN 61000-3-3:2013+A1:2019** : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné <= 16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle.
- ✓ **EN 62368-1:2014+A11:2017 :** Équipements audio/vidéo et des technologies de l'information et de la communication - Partie 1 : Exigences de sécurité (IEC 62368-1:2014, modifié) (Approuvé par l'Association espagnole de normalisation en mars 2017).
- ✓ **EN 55035:2017 :** compatibilité électromagnétique des équipements multimédia.
- ✓ **EN 55032:2015 + A11:2020 :** Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia. Exigences en matière d'émissions
- ✓ **EN55035:2017 + A11:2020 :** Compatibilité électromagnétique des équipements multimédia. Exigences en matière d'immunité
- ✓ **EN IEC 61000-3-2:2019** : Limites de compatibilité électromagnétique (CEM) - Limites pour les émissions de courant harmonique. Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement ≤16 A par phase).
- ✓ **EN 61000-3-3:2013+A1:2019** : Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné <= 16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle.

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



Ville et date:

Barcelone, 15 Juin 2022

Signature et fonction:

Manuel Hässig

CEO